

Communiqué :

la CML reçue par la ministre de la Mer, le 11 mars 2026

À la demande de la ministre de la Mer, les représentants de la Confédération Mer et Liberté (CML), ont été reçus afin d'évoquer la situation de la pêche de loisir et en particulier la prochaine mise en place d'un quota journalier sur le maquereau pour 2026.

Une rencontre cordiale mais déterminée

Les échanges se sont déroulés dans un climat courtois, tout en étant marqués par une forte détermination des deux parties en présence. La délégation a rappelé l'accumulation des contraintes pesant aujourd'hui sur la plaisance : quotas et restrictions multiples, zones de protection forte, projets d'éolien en mer, ZMELs, restrictions plomb, réglementation portuaire, coût du carburant, taxe TAEMUP, mise en place compliquée de l'application RecFishing, etc.

Le maquereau au cœur des discussions

Le point central de la réunion a porté sur l'instauration du quota journalier de 5 maquereaux qui fait l'objet d'un projet d'arrêté en consultation publique. La ministre souhaite un geste de solidarité de la pêche de loisir envers les pêcheurs professionnels actuellement en difficulté, en acceptant un plafond de **5 maquereaux par pêcheur et par jour**. La CML a répondu que l'acceptation même d'un bag limit constituait déjà un geste significatif de solidarité, à condition qu'il soit **proportionné, efficace et socialement acceptable**. La CML a réaffirmé sa position en faveur d'un plafond de **10 maquereaux par jour**, considéré comme un encadrement réel des situations actuelles des littoraux français sans pénaliser inutilement la majorité des pêcheurs.

À l'issue de la réunion, chaque partie est restée sur sa position : 5 maquereaux pour la ministre et 10 pour la CML

Ouverture vers de nouvelles discussions

La ministre a toutefois demandé l'ouverture d'un travail technique et de discussions avec la DGAMPA afin d'affiner certaines données relatives aux prélèvements et aux impacts des différentes hypothèses. Elle ne s'est pas montrée fermée à l'examen d'autres modalités de gestion, si celles-ci s'avéraient techniquement et juridiquement applicables. La ministre a exprimé le souhait de revoir la délégation dans les prochaines semaines afin de poursuivre le dialogue.

La CML a officiellement demandé à être associée aux discussions techniques avec la DGAMPA, afin que la voix des pêcheurs de loisir soit pleinement prise en compte dans l'élaboration d'une mesure équilibrée. La CML réaffirme son attachement à une gestion durable de la ressource halieutique, fondée sur des **données objectives, l'équité entre usages et l'acceptabilité sociale des mesures**. Elle poursuivra le dialogue avec les autorités dans un esprit constructif, tout en restant pleinement mobilisée pour défendre la pêche de loisir.